Projet de délibération du 19 mars 2013 de la commission des finances: «Approbation des comptes 2011 de la Fondetec».

(accepté par le Conseil municipal lors de la séance du 19 mars 2013, dans le rapport D-32 A)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2011, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2011, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 24 mai 2012 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).